



Centre de Formation d'Apprentis Agricole
et Horticole des Landes
Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole
2915 Route des Barthes - 40180 Oeyreluy



Brevet Professionnel Educateur Canin

Code ROME : A1408



Certification préparée

Brevet Professionnel
Educateur canin
Niveau 4

RNCP37560
Certificateur :
Ministère de l'Agriculture
Date échéance certification :
01/09/2028

Parcours personnalisé

En fonction des pré-requis, des
tests de positionnement
et des diplômes obtenus

Poursuite de formation possible

Consultez notre site internet

Débouchés professionnels et conditions d'environnement du métier

Installation, ou salarié dans une
structure canine

Objectifs

L'option « Educateur canin » vise l'acquisition de compétences relatives à l'éducation canine, c'est-à-dire à l'adaptation du comportement d'un chien à son environnement et aux attentes de notre société. Le titulaire du diplôme sera ainsi en capacité de se situer en tant que professionnel de l'éducation canine, de préparer des prestations d'éducation canine, d'assurer le fonctionnement de l'entreprise dans laquelle il évolue ou dont il est le chef d'entreprise, d'éduquer un chien ou de rééduquer un comportement réactionnel canin, d'apprendre à éduquer, ainsi qu'à s'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

Contenu - capacités

- C1. Se situer en tant que professionnel dans le domaine de l'éducation canine
 - C1.1 Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
 - C1.2 Se positionner en tant que professionnel de l'éducation canine
- C2. Préparer les prestations d'éducation canine
 - C2.1 Elaborer une proposition d'éducation canine
 - C2.2 Organiser le travail
- C3. Assurer le fonctionnement de l'entreprise
 - C3.1 Assurer le suivi administratif et budgétaire de l'entreprise
 - C3.2 Communiquer sur l'entreprise et ses activités
- C4. Eduquer un chien
 - C4.1 Eduquer un jeune chien
 - C4.2 Rééduquer un comportement réactionnel
- C5. Apprendre à éduquer
 - C5.1 Accompagner le binôme propriétaire-chien en séances individuelles
 - C5.2 Mettre en œuvre des séances collectives d'éducation canine
- C6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Obtention de la certification

Pour chaque Unité Capitalisable (UC), les connaissances sont évaluées en contrôle continu. Chaque UC peut être obtenue indépendamment des autres.

Le diplôme est délivré lorsque toutes les UC sont obtenues. Le candidat dispose de 5 ans pour valider l'intégralité de son diplôme.

Le diplôme est délivré lorsque le candidat est en mesure de présenter les justificatifs correspondant à une année d'expérience professionnelle, quel que soit le domaine de l'activité.

Lieu de formation

CFPPA, Domaine des Bourdettes - 40 630 Sabres

Apprentissage

Formation Adulte

Modalités pédagogiques

Cours théoriques, études de cas, mises en situations pratiques, visites d'entreprise, suivi individuel.

Salle de classe équipée, salle de repos, plateau pédagogique équipé.

Référent Handicap chargé de l'accueil et de l'accompagnement des apprenants en situation de handicap. Ensemble des équipes sensibilisé et formé au handicap.

Pré-requis

Savoir lire, écrire et comprendre le français.

Utiliser les quatre opérations mathématiques.

Avoir un projet professionnel validé dans le domaine de l'éducation canine.

Adopter un comportement bienveillant envers les chiens.

Organisation de la formation

La formation se déroule sur deux ans en alternance à raison de :

- 800 heures de formation au CFA (soit environ 12 semaines/an au CFA)
- le reste du temps en entreprise dont 5 semaines de congés payés annuels

La formation se déroule sur 8 mois, avec un démarrage en automne à raison de :

- 12 semaines en entreprises (35h/semaine en entreprise)
- et le reste du temps en centre (32h/semaine)

Conditions d'admission

- Être âgé de 16 ans à moins de 30 ans
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP)
- Satisfaire aux tests de pré-requis

- Être âgé d'au moins dix-huit ans
- Satisfaire aux tests de pré-requis

Conditions de financement et rémunération

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise selon votre âge et votre année de formation.

Rémunération dans le cadre de la réglementation en vigueur selon votre statut.

Salariés: possibilité de mobiliser le compte personnel de formation (CPF), le congé de transition professionnelle. Nous contacter.

Demandeur d'emploi : financement possible par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Contacts

Service inscription :

05 58 98 71 38

cfppa.dax@educagri.fr

<https://agricampus40.fr>

